



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-368 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-368 relatif aux systèmes d'alarme et abrogeant le règlement numéro 2013-236.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2022-368 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE, LE 20 SEPTEMBRE 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière